Trente-neuvième Année — N° 363 | UN NUMÉRO : 10 CENTIMES | SAMEDI 29 DÉCEMBRE 1894

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 12 fr. 50. . . Six mois . . 25 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.
à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28.
à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 28 DÉCEMBRE 1894

LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

EN EGYPTE

Le correspondant du *Times* à Paris envoie à son journal une assez longue lettre où il commente cette pensée souvent exprimée que la seule question qui divise la France et l'Angleterre, c'est la question d'Egypte. Sur tous les autres points du globe où nos intérêts et nos ambitions légitimes se rencontrent et se heurtent aux prétentions anglaises, il y a émulation, parfois même rivalité, mais dans une mesure qui comporte toujours une entente finale et une solution pacifique. En somme, l'Angleterre et la France ne sont placées nulle part, face à face, dans un antagonisme absolu, comme elles le sont à propos de l'Egypte.

Et poursuivant son résumé ou son exposé de la question, le correspondant du *Times* rappelle avec soin les précédents : nos titres intellectuels, économiques et politiques et tout ce qui constituait en quelque sorte à notre profit des droits moraux. « En un mot, dit il, c'est aux Français que l'Egypte devait sa renaissance, ses progrès et son éclat.»

Mais tout cela a été perdu tout à coup ; le système de la tutelle à deux s'est écroulé et l'Angleterre a pris la place de la France, grâce à une fausse manœuvre, grâce à un inconcevable manque de prévoyance, par suite de rivalités intestines et le *Times* précise : *La revanche de Gambetta contre Freycinet.*

C'est en effet un point d'histoire qu'il ne faut pas oublier : la principale responsabilité de la perte de l'Egypte est due à un coup de tête de Gambetta, responsabilité que partage la plus grande partie de la gauche et de la droite.

Mais aujourd'hui que la chose est faite, quelle raison avez-vous, nous dit le *Times*, de tant insister pour que l'Angleterre abandonne l'Egypte? Et voici son raisonnement : Convenez, dit-il, que l'Angleterre ne peut quitter l'Egypte pour qu'une autre grande puissance vienne s'y installer à sa place. L'Angleterre ne peut remettre l'Egypte qu'à l'Egypte elle-même; or cela n'est pas encore possible — et ne le sera pas de longtemps, ajoute-t-on tout bas.

Par conséquent, puisque la France ne peut pas avoir l'espérance de pouvoir à son tour supplanter l'Angleterre, sur les bords du Nil, c'est donc pour une simple satisfaction d'amour-propre, poursuit-on, que vous Français vous réclamez sans cesse, d'une façon fatigante et importune, l'évacuation de l'Egypte; vous n'avez à cette évacuation et n'y pouvez plus avoir aucun intérêt immédiat et positif et vous compromettez ainsi gratuitement des relations qui devraient être cordiales et qui, le cas échéant, auraient leur importance et pourraient offrir des avantages.

Ainsi raisonne-t-on chez nos voisins d'outre-Manche, dans l'espoir, évidemment, de nous faire accepter, de guerre lasse, et moyennant, peut-être, quelques compensations, l'occupation définitive de l'Egypte par l'Angleterre.

Le correspondant du journal anglais prétend avoir interrogé cent personnes; peut-être les a-t-il choisies inconsciemment entre cent mille; il est bien surprenant qu'aucune d'elles ne lui ait répondu : « Notre situation morale, notre dignité d'où dépend notre prestige dans tout l'Orient exigent qu'aucun peuple ne puisse indéfiniment méconnaître et mépriser les engagements formels qui ont été pris vis-à-vis de la France. D'autre part, en dehors d'un passé que personne ne conteste, les Français ont, à l'heure actuelle, en Egypte, des intérêts financiers et industriels incomparablement supérieurs à ceux des autres peuples. Le gouvernement français ne saurait donc renoncer à préserver ces intérêts, ou à en confier la protection à une autre puissance. Pour ces deux raisons, nous ne pouvons changer notre point de vue dans la question d'Egypte.»

En ce qui concerne la « trêve » proposée par le correspondant du *Times*, il est évident qu'elle peut servir les intérêts de l'Angleterre, — à supposer qu'il soit jamais de l'intérêt d'un peuple de manquer à ses engagements ; — mais nous ne parvenons pas à comprendre ce que la France aurait à y gagner. Il nous semble, au contraire, que chaque année qui s'écoule accentue l'illégitimité de la présence des troupes anglaises en Egypte, la violation des engagements pris envers l'Europe, et doit, par conséquent, susciter de notre part des protestations plus nettes et plus véhémentes.

UN RÉVEILLON

A propos d'un réveillon mondain où l'on a chanté le *Noël* d'Adam, M. de Cassagnac s'indigne avec raison dans l'*Autorité*

« Il me semble qu'on pourrait, sans inconvénient, réserver l'Enfant Jésus et sa gloire pour d'autres endroits et d'autres publics, et ne pas tout les faire servir de hors-d'œuvre à des fêtes de ce genre. »

Il donne ensuite le récit de l'orgie qui continua la fête, récit publié par un journal de Paris, et où un collier de perles valant au moins 150,000 francs a été remis à une courtisane :

« Je dis, moi, que ces choses-là viennent mal, et d'une façon inopportune, au moment même où des craquements sourds se font entendre dans le vieil édifice social, et où des grondements souterrains annoncent, pour le siècle qui va naître, les terribles et mortelles éruptions révolutionnaires. Car c'est braver bien imprudemment les ouvriers, les travailleurs, les déshérités de la vie, que de tirer vanité de ces prodigalités insensées, faites avec l'argent amassé par leur sueur.

» Un petit Lebaudy et un donneur de colliers, comme celui dont il est question, tout plus de mal à la société, en six mois, que tous leurs concitoyens réunis, en vingt ans. »

Réunion du Conseil de Cabinet

Paris, 27 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin sous la présidence de M. Dupuy. M. Poincaré, ministre des finances, a fait savoir que la commission des finances du Sénat avait accepté les crédits supplémentaires votés récemment par la Chambre.

Le Sénat sera également saisi cette après-midi même du rapport de la commission des finances sur le projet de deux douzièmes provisoires qui ne paraît pas devoir rencontrer d'opposition au Sénat.

On espère même que le Sénat se décidera à s'écarter de l'usage suivi par lui qui veut qu'aucun rapport déposé ne soit discuté avant un délai de 24 heures. Dans ces conditions, il paraît probable que toutes les questions qui doivent être réglées définitivement avant la fin de l'année seront résolues aujourd'hui même.

Il est donc certain que si les choses se passent ainsi le décret de clôture de la session serait la dans la soirée à la Chambre par M. Dupuy, président du Conseil, et au Sénat par M. le Garde des Sceaux.

Décorations du ministère de la guerre

Sont promus dans la Légion d'honneur à la dignité de grand officier :

Les généraux d'Espeuilles, commandant du 13e corps ; de Hay-Durand, commandant la 15e division d'infanterie; d'Aubigny, commandant le 2e corps; Pesme-Voisin, gouverneur militaire de Lyon; Peaucellier, président du comité technique du génie ; Lafonge, commandant la 3e division de cavalerie.

Au grade de commandeur : les généraux Bonnefond, commandant de la défense à Toul; Borius, Kessler, Paquette, Quelilé, commandant de la défense à Dijon; Bouvier, commandant du génie (1re région); Metzinger, Brunet, Jacquey, Tisseyre, de Marche, contrôleur général.

MM. le colonels Doé de Maindreville, chef d'état-major du 1er corps d'armée; Ravez, Zeni, du 1er régiment étranger; de Taffanel de la Jonquière, du 23e dragons; Poncet, directeur du génie à Lille; Raizon, directeur du service de l'intendance de région;

MM. Vallin, médecin inspecteur ; Letellier, colonel de réserve à la suite du 102e d'infanterie.

La croix d'officier de la Légion d'honneur a été décernée à 19 officiers de différents grades et de différentes armes.

La croix de chevalier a été décernée à 40 officiers ; la médaille militaire à 738 sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats.

Sur la proposition du ministre de la guerre, mais au titre civil, ont été promus officiers de la Légion d'honneur MM. Conturiez, de l'administration centrale; Houssic, médecin-major des Ecoles militaires.

Ont été nommés chevaliers : Mme la comtesse Foucher de Careil, présidente de l'Association des dames françaises; M. l'abbé Edme, aumônier de l'hôpital militaire de Constantine.

LES VENGEANCES DE M. CRISPI

EXPULSION D'UN JOURNALISTE FRANÇAIS

Paris, 27 décembre. — Une dépêche de Rome apprend l'expulsion de M. Henry Darcours, correspondant du *Matin* à Rome depuis six mois. M. Henry Darcours était en même temps directeur de la *Correspondance de Rome*, organe tri-hebdomadaire, rédigé depuis dix ans en langue française.

Le *Matin*, en annonçant l'expulsion de M. Darcours, ajoute :

« Nous ignorons encore les causes de cette mesure aussi violente qu'inintelligible, qui atteste une fois de plus cette fureur aveugle et folle, dont le premier ministre est atteint.

» Notre correspondant nous signalait cet état d'égarement, conséquent aux révélations contenues dans les papiers Giolitti. C'est sans doute là le crime dont ce Français est coupable. Car il avait lui-même dénoncé l'état d'exaspération morbide auquel M. Crispi se trouvait en proie. Il avait aussi suivi de très près tous les incidents scandaleux qui ont jeté le trouble dans le gouvernement actuel de l'Italie. Il contrôlait enfin à merveille les détresses financières du pays qu'il habitait.

» Ses dernières lettres nous marquaient avec quelle rigidité les dépêches étaient épluchées, et même le secret des correspondances particulières violé par le cabinet noir.

» Déjà M. Crispi avait expulsé toute la rédaction française du *Moniteur de Rome*.

» Il lui plaît de laver son linge en famille ; c'est qu'il est terriblement sale. »

Paris, 27 décembre. — Le *Monde* publie la dépêche suivante, de Rome :

« L'expulsion de M. Henri Darcourt, directeur de la *Correspondance de Rome*, a d'autant plus d'importance que ce journal était l'organe de l'ambassade française près le Quirinal.

» On assure que M. Crispi a menacé de la même mesure M. Chadourne, le correspondant de l'*Agence Havas*.

» M. Crispi se trouve dans un état d'exaspération inouï; il est capable de tout. Le roi est obligé de le subir parce que le prince de Naples, le duc d'Aoste, et la maison royale sont compromis dans le pli de la Banca Romana. »

TRAHISON ET ESPIONNAGE

Paris, 27 décembre. — La commission de l'armée a chargé une sous-commission d'examiner un projet de loi sur la trahison et l'espionnage.

Cette sous-commission a décidé dans une réunion tenue ce matin, de substituer au texte du gouvernement, qui lui a paru obscur sur certains points, un texte plus court et plus précis. La commission de l'armée vient d'adopter les conclusions de la sous-commission et a décidé de substituer au projet du gouvernement un nouveau texte en cinq articles dont voici le résumé :

Le nouveau texte définit tout d'abord l'acte d'espionnage qui est la tentative ou le fait par un étranger de pénétrer les secrets de la défense nationale. La trahison est l'acte par lequel un Français s'associe à l'acte d'espionnage de l'étranger.

La trahison est punie de mort si elle est commise par un militaire ou par un civil dépositaire à un titre quelconque de la puissance publique. Elle est punie des travaux forcés à perpétuité si elle est commise par un civil sans qualité.

L'espionnage est puni des travaux forcés à temps s'il est suivi d'effet ou de la réclusion s'il n'a pas été suivi d'effet.

La juridiction sera le conseil de guerre dans tous les cas où l'accusé sera un militaire ou un dépositaire de la puissance publique ou encore s'il est étranger ou s'il est le complice d'un des accusés compris dans les catégories précédentes.

Pour le surplus des cas d'espionnage, le projet renvoie à la loi de 1886 sur l'espionnage, qui sera maintenu.

C'est M. Jules Roche qui a été nommé rapporteur. Il déposera son rapport à la rentrée de janvier.

LE TRAITRE DREYFUS

Paris, 27 décembre. — Malgré que le jugement ne soit pas encore définitif, on continue toujours à se préoccuper de l'endroit où aura lieu la dégradation militaire du capitaine Dreyfus. On avait dit tout d'abord que cette triste cérémonie aurait lieu sur l'esplanade des Invalides, avec un apparat et une solennité toute particulière; puis on avait parlé du polygone de Vincennes et ensuite de Bagatelle et de l'hippodrome de Longchamps.

L'*Eclair* a interrogé une personne en situation d'être bien renseignée, et voici la réponse faite à notre confrère :

« Le gouvernement n'a pas à intervenir dans cette question de l'emplacement de la parade d'exécution. Il ne sera fait aucune exception pour le capitaine Dreyfus. Il sera traité comme tous les autres militaires condamnés à la même peine que lui. La parade d'exécution aura lieu, suivant l'usage établi depuis plusieurs années, dans les cours des casernes de l'Ecole militaire. »

Ainsi donc, ajoute l'*Eclair*, c'est à l'Ecole militaire que sera conduit le traître Dreyfus, dans une voiture d'ambulance, le jour de la parade d'exécution. Ni les curieux massés dans la rue du Cherche-Midi ni ceux qui stationneront le long des avenues voisines de l'Ecole militaire ne pourront l'apercevoir. La dégradation militaire aura lieu, elle aussi, pour ainsi dire à huis-clos.

La famille du traître

Contrairement aux bruits de divorce qui avaient d'abord couru, l'*Echo de Paris* dit que la jeune femme du capitaine Dreyfus, ayant toujours refusé d'admettre la culpabilité de son mari, a pris la résolution de suivre le condamné dans son lieu de déportation, comme la loi l'y autorise.

Il paraît, d'autre part, que les frères du capitaine, qui vivent à Mulhouse et qui faisaient instruire leurs enfants à Belfort, auraient reçu officieusement avis de les retirer du lycée de cette ville.

Comment et pourquoi Dreyfus a trahi ?

Sous ce titre, le *Journal* publie un long télégramme daté d'Igney-Avricourt et émanant d'un de ses rédacteurs envoyé spécialement en Alsace pour faire une enquête sur l'affaire Dreyfus.

Nous allons donner un résumé de cet article qui contient des renseignements curieux, mais dont nous laissons évidemment toute la responsabilité à notre confrère.

Le rédacteur du *Journal* est d'abord allé à Mulhouse, où il a retrouvé les origines de la famille d'Alfred Dreyfus et où il s'est convaincu de l'amour atavique du traître pour l'or. Puis il s'est rendu à Strasbourg où, d'après lui, le nœud de la trahison de Dreyfus se trouve dans les bureaux de la *Generale police direction*.

La trahison de Dreyfus se serait effectuée par l'intermédiaire de l'un des principaux agents de la police politique allemande, nommé Karl, d'origine badoise, polyglotte, remarquable qui, entre autres affaires, mena en Alsace-Lorraine l'instruction du grand procès de la Ligue des patriotes et fut l'âme de la répression à laquelle il donna lieu.

Lorsque le capitaine Dreyfus vint à Mulhouse assister aux obsèques de son père, Karl eut mission de l'accompagner jusqu'à la frontière, à Montreux. Ils prirent place dans le même compartiment.

« Est-ce, dit le *Journal*, durant les deux heures de trajet entre Mulhouse et Montreux que se décida la trahison ? Est-ce au cours d'un voyage subséquent que Karl fit à Paris la semaine suivante ? Toujours est-il que peu de temps après, Karl laissa échapper cette phrase dans une brasserie Strasbourgeoise, fréquentée par des annexés restés fidèles : « Un officier français, ce n'est vraiment pas cher, même quand il est juif et qu'il marchande. J'en ai acheté un pour trois cent mille marks, en or... car il a voulu de l'or, pas de billets de banque. Mais ce qu'il m'a donné vaut trois millions de marks. Je l'ai roulé. »

Ceux qui entendirent le propos n'y voulurent pas croire. Ils pensèrent que Karl, profitant de ce qu'ils ne pouvaient protester à haute voix, avait voulu les humilier dans leurs sentiments les plus chers.

Le temps passa ; mais au commencement d'octobre dernier, il y eut grand tapage dans le cabinet de Karl, à la *Générale-Police-Direction*.

« Une pièce de la plus haute importance, la lettre d'un correspondant lui offrant de très précieux renseignements par l'armée française en échange d'une somme de 100,000 marks en or, disaient les uns, 200,000 marks, disaient les autres, avait disparu d'un dossier où il se rappelait l'avoir classée la veille au soir. Las de tempêter, il bouclia sa valise, prit le train pour la France; puis, brusquement, à la frontière, à Deutsch-Avricourt, fit demi-tour et revint à Strasbourg. Il eut le même jour des entretiens avec le kreisdirector, avec le statthalter, et les quitta de fort méchante humeur. »

Tout à coup la nouvelle de l'arrestation du capitaine Dreyfus éclata. Le soir même, Karl sortait du cabinet du kreisdirector; il avait l'air d'un homme auquel on n'a pas précisément fait des compliments.

Telle est la version donnée par le *Journal* et qui nous a paru curieuse à reproduire.

Notre confrère ajoute que bien que la « germanisation marche à Strasbourg à pas plus grands que partout ailleurs, la trahison de Dreyfus a soulevé des nausées générales, sauf cependant parmi les fonctionnaires civils, un tas de gens criblés de dettes et de vices, qu'on envoie en Alsace-Lorraine pour se refaire. »

Les officiers allemands se montrent peut-être plus indignés que quiconque et une foule d'entre eux s'en sont expliqués avec des annexés.

Le rédacteur du *Journal* a causé avec une personne devant laquelle un officier allemand avait tenu ce propos : « Qu'un officier trahisse pour quelque raison que ce soit, cela ne peut entrer dans l'esprit de tout homme qui a l'honneur de porter une épée. Il n'y a pas un corps d'officiers dans le monde entier qui ne compatisse à la douleur des loyaux et vaillants officiers français et ne regrette avec eux que la loi de leur pays ne permette pas de fusiller le traître Dreyfus. »

LES AFFAIRES DE CHANTAGE

Paris, 27 décembre. — L'affaire des maîtres chanteurs de Levallois-Perret dont nous parlons plus loin a détourné momentanément l'attention des chantages parisiens.

Pendant que M. Meyer éclaircit l'affaire Dauriac et ses aboutissants, M. Dopffer continue à instruire l'affaire Allez et autres qui n'ont peut-être pas dit leur dernier mot.

La journée de M. Dopffer

M. Dopffer, juge d'instruction, a consacré toute la matinée à examiner toutes les plaintes visant M. Camille Dreyfus. Il a entendu notamment M. Jaluzot qui lui a remis plusieurs documents concernant des affaires dans lesquelles M. Camille Dreyfus aurait servi d'intermédiaire.

MM. Veil-Picard ont été ensuite introduits dans le cabinet du juge et ont fourni des renseignements sur l'intervention de M. Camille Dreyfus dans l'affaire du limonadier de Marseille, qui vendait une contrefaçon de l'absinthe Pernod.

M. Thivet-Rapide s'est également présenté chez le juge et a été entendu au sujet d'une plainte en extorsion de 4,000 fr. dont se serait rendu coupable envers lui M. Camille Dreyfus. M. Thivet-Rapide n'a pu, paraît-il, fournir aucun renseignement utile à l'instruction.

MM. Allez père et fils sont arrivés dans les couloirs du palais à trois heures et demie et vont être entendus par M. Dopffer.

Paris, 27 décembre. — Indépendamment des témoins déjà nommés, M. Dopffer a entendu aujourd'hui M. Yveline Rambaud, rédacteur au *Gaulois*, et le chef de contentieux de la Compagnie des omnibus. M. Camille Dreyfus a été confronté avec ce dernier et plusieurs autres personnes. La Compagnie des omnibus n'a déposé aucune plainte contre M. Dreyfus, mais elle se trouve intéressée, paraît-il, dans diverses affaires où celui-ci a joué le rôle que l'on sait.

Quant à la déposition de M. Weil-Picard il est à présumer qu'elle a porté non seulement sur l'affaire Dreyfus, mais aussi sur l'affaire Canivet. On sait en effet que le *Paris* a été acheté par M. Canivet à M. Weil-Picard, envers qui depuis cette époque il ne se serait pas encore entièrement acquitté.

Les maîtres chanteurs de Levallois

Nous avons annoncé l'arrestation de M. Mirande, directeur du *Républicain*, de Levallois-Perret, et d'un de ses rédacteurs, M. Livet.

M. Mirande faisait chanter tout ou voulait faire chanter tout le monde ou du moins tous ceux qui étaient susceptibles de mêler à son concert la douce musique des écus.

Ce fut d'abord M. Jamin, architecte chargé de la construction d'une mairie pour laquelle un emprunt de 1,800,000 fr. avait été autorisé. M. Mirande réclamait 50 0/0 sur les bénéfices plus un fixe de 4,000 fr. M. Jamin porta plainte.

Une plainte plus grave encore a été portée contre M. Mirande, par un conseiller municipal de Boulogne-sur-Seine, le docteur Carillon.

Mirande s'était procuré un certain nombre d'articles de M. Carillon parus dans une feuille de la localité, durant le boulangisme. Muni de ces petits papiers, il vint d'abord soutirer huit cents francs à Mme Carillon, puis il en obtint encore autant du docteur pour consentir à les détruire. A cet effet, il fit semblant de les jeter dans les lieux d'aisances du café où avait lieu le rendez-vous; mais, en réalité, il les conserva. Enfin, Mirande, tout en menaçant M. Carillon d'un scandale, lança des traites fausses au nom du docteur.

Un détail : M. Mirande semble avoir pressenti l'orage qui a fondu sur lui; voici, en effet, les lignes qu'il publiait vendredi dernier dans le *Républicain* :

« Trois individus, un nain, un rapace « guichetiste, » un petit gâcheur de plâtre et un mauvais *mouchard*, s'ingénient actuellement à comploter la ruine d'un ennemi personnel.

» Ces trois particuliers feront bien mieux de se garder à carreau eux-mêmes.

» Pauvres idiots ! »

Cette audace dans l'art de la musique n'a point réussi au pauvre ténor qui fait actuellement des solos au Dépôt.

LES NOCES D'OR DE S. E. LE CARDINAL RICHARD

Paris, 27 décembre. — Ce matin, à 9 heures, dans sa cathédrale, magnifiquement décorée et brillamment illuminée, S. E. le Cardinal Richard a célébré son jubilé sacerdotal devant un concours immense de fidèles, de tout le clergé de son diocèse. Il était entouré de NN. SS. les archevêques de Bourges et son coadjuteur, de Besançon ; NN. SS. les évêques de Bayeux, Blois, Meaux, Belley, Ténarie, Chartres, La Rochelle, Poitiers, Orléans, Le Mans, Châlons; NN. SS. Dufal, Potron, Augouard, Mgr d'Hulst, ayant à leur tête S. Ex. Mgr Ferrata, nonce du Saint-Siège, accompagné de Mgr Celli et de Mgr Peri-Morosini.

Son Eminence a chanté la grand'messe, assistée de M. l'archidiacre Caron; M. le vicaire général Mages faisait diacre, M. le chanoine Brettes sous-diacre.

Les curés de Paris, en habits de chœur, et les Supérieurs d'Ordres occupaient le banc-d'œuvre. Les Séminaristes de Saint-Sulpice, d'Issy, de Notre Dame des Champs et de Saint-Nicolas du Chardonnet, qui occupaient les hauts de la nef, ont exécuté les chants avec les élèves de la maîtrise.

Le reste de la nef était réservé aux ecclésiastiques. Les délégations des religieuses étaient dans les tribunes.

M. l'abbé Caron, à l'issue de la grand'messe, a lu du haut de la chaire la lettre du Pape au cardinal Richard, que nous avons publiée il y a quelques jours. Puis Son Eminence a donné, comme l'autorise cette lettre, la bénédiction papale avec indulgence plénière.

S. G. Mgr Ferraud, évêque d'Autun, a ensuite prononcé un discours. Sa Grandeur, s'inspirant du texte de son discours : *Gloria in altissimis Deo et in terra pax hominibus bonæ voluntatis*, a montré avec une éloquence incomparable quelle gloire le sacerdoce procure à Dieu et quelle paix il donne aux hommes, justifiant par des allusions pleines de délicatesse à la vie si remplie de Son Eminence chacune des parties de son allocution.

Un frisson d'enthousiasme agita l'immense auditoire quand l'orateur salua sur la poitrine du Cardinal la croix ensanglantée de Mgr Affre.

Après le sermon, Son Eminence et tous les évêques ont donné leur bénédiction. Puis le cardinal a entonné le *Te Deum*, que la foule a continué.

Pendant le chant du *Sub tuum*, le cardinal est resté agenouillé aux pieds de la statue de Notre-Dame de Paris.

Il était midi quand cette touchante fête de famille prenait fin. Cet après-midi, à 4 heures, Son Eminence a donné le salut à Saint-Sulpice.

L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR

Paris, 27 décembre. — C'est hier soir qu'a expiré le dernier délai accordé par M. Le Myre de Vilers au gouvernement hova pour se soumettre à l'*ultimatum* qu'il était chargé de lui présenter au nom du gouvernement français.

Les négociations de notre envoyé n'ayant pas abouti, ainsi qu'on le sait, dans le sens des revendications du gouvernement français, M. Le Myre de Vilers va quitter sans retard Tamatave, ce qui indiquera la rupture définitive avec la cour d'Emyrne.

Le ministre des affaires étrangères compte recevoir dans deux ou trois jours une dépêche de M. Le Myre de Vilers lui annonçant simplement son retour.

LE CONFLIT SINO-JAPONAIS

Les Chinois musulmans

Londres, 27 décembre. — On télégraphie de Berlin au *Standard* que plusieurs provinces chinoises de la frontière russe, où les musulmans sont en majorité, cherchent à échapper à la domination chinoise ; elles réclameraient des chefs indépendants.

La dépêche allemande prévoit que les provinces passeraient ensuite à la Russie.

L'intervention des puissances

Saint-Pétersbourg, 27 décembre. — Le *Nouveau Temps* relevant les bruits répandus par les journaux anglais qui attribuent au Japon l'intention de conclure une alliance avec la Chine, en vue d'écarter en commun dans l'avenir toute immixtion des puissances européennes dans les affaires d'Extrême-Orient, déclare que la Russie, l'Angleterre et la France ne pourraient absolument pas admettre la réalisation de pareilles visées.

Ces puissances, ajoute le journal russe, se verraient obligées d'intervenir immédiatement pour empêcher l'accomplissement de ces projets et modérer l'ambition exagérée des Japonais.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 27 décembre 1894

Présidence de M. BRISSON, président

La séance est ouverte à 2 heures.

La Chambre adopte un projet de loi autorisant le département de la Loire à s'imposer extraordinairement pendant 1895 et 1896 quatre centimes additionnels.

Les ventes aux enchères publiques

Elle prend en considération une proposition de loi modifiant les dispositions de la loi du 25 juin 1841 sur les ventes aux enchères publiques de marchandises neuves.

Les saisies-arrêts

Elle adopte ensuite un projet de loi adopté par le Sénat relatif à la saisie-arrêt sur les petits salaires et petits traitements des ouvriers et employés.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de la Légion d'honneur.

M. LE PRÉSIDENT. — M. le Garde des Sceaux étant retenu au Sénat, je propose à la Chambre de suspendre sa séance qui sera reprise à six heures. (Assentiment).

La séance est suspendue à 4 h. 45.

CLOTURE DE LA SESSION

La séance est reprise à 6 h. 20.

M. LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole à M. le Président du Conseil pour une communication du gouvernement.

M. DUPUY. — Le Président de la République française, vu l'article 2 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics, décrète :

« Article 15. — La session extraordinaire de 1894 du Sénat et de la Chambre des Députés est et demeure close.

» Article 2. — Le présent décret sera porté au Sénat par M. Guérin, ministre de la justice, garde des sceaux, et à la Chambre des députés par M. Dupuy, président du Conseil, ministre de l'intérieur ».

M. LE PRÉSIDENT. — Acte est donné de la communication du gouvernement.

M. CHAUDEY, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance, qui est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. — Je déclare close la session extraordinaire de la Chambre pour 1894.

Pas un seul incident ne s'est produit, pas un seul cri n'a été poussé.

La séance est levée à 6 h. 35.

SÉNAT

Séance du jeudi 27 décembre 1894

Présidence de M. CHALLEMEL-LACOUR, président

La séance est ouverte à 3 h. 51.

M. le président prononce l'éloge de M. Donnet, sénateur de la Haute-Vienne, décédé.

Le Sénat adopte 38 projets de loi d'intérêt local.

BOURSE DE PARIS DU 28 DÉCEMBRE

Cours précéd.	VALEURS	Comptant	Termes	Cours d'ouv.	Cours de 3 h.	Cours de clôt.
101 75	3 0/0	...	...	101 75	101 87	101 80
107 42	3 1/2 0/0	...	...	107 42	107 42	107 42
...	3 0/0 Portugais	...	...	24 50	24 50	24 50
...	4 0/0 Extérieure	...	...	...	...	...
752	Banq. de France	...	...	747	754	747
512	Crédit Foncier	...	...	522	525	522
533	Crédit Lyonnais	...	...	534	535	531
...	Crédit Mobilier	...	...	...	...	...
1417	Lyon	...	...	...	1410	1415
1800	Nord	...	...	1786	1792	1800
...	Suez	...	...	...	...	...
3103	Rio	...	...	3110	3095	3105
7314	3/4 Extérieure	...	...	7321/12	73 5 8	7312/16
87 65	Italien	...	...	87	87 10	86 92
94 5	3 0/0 Portugais	...	...	94 3/4	94 3/4	94 1/4
402 50	Rio-Tinto	...	...	402 1/4	402 2	402 1/4
516 25	Suez	...	...	...	515 62	516 25
...	Tuns	...	...	25 47	25 50	25 53
674	Banq. Ottomane	...	...	667 12	670 37	673 43
625 37	Lots turcs	...	...	623 12	625 50	625 37
102	Extérieure espagnole	...	...	102 0	101 10	101 95
39	Russe 1889	...	...	39 60	39 60	39 60
45 55	Russe Consolidé	...	...	45 50	45 50	45 55
893	Ambassadeurs	...	...	816	820	832
232	Lombards	...	...	236	235	233
113	Nord Espagne	...	...	113	115	115
164	Tolède	...	...	152	160	158
612	Mahon	...	...	612	610	614
305	Rio-Tinto	...	...	340	339 43	342 75
417 50	Tharsis	...	...	416 87	416 87	416 87
217 50	Alaunes	...	...	222 12	224 25	221 87
...	Chartes	...	...	...	108	...
565	Cuivre	...	...	563	565	...
610	Dynamite	...	...	613	610	...
75	Gaillot (ancien)	...	...	...	73	...
479 50	Tabacs turcs	...	...	473 75	472 50	472 50
...	Rochefort-T. 1888	...	...	...	...	...
...	Rente d'Autriche	...	...	...	...	...
...	4 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
...	Métaux	...	...	...	...	...
...	Consolidés	...	...	...	...	...
...	Russe 1890	...	...	...	...	...
...	Chinois	...	...	...	...	...
...	Cuivre (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Mines	...	...	...	...	...
...	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Orléans	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Anglais	...	...	...	...	...
...	Autriche	...	...	...	...	...
...	Espagne 4 0/0	...	...	...	...	...
...	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
...	Lille 1880	...	...	...	...	...
...	Lille 1888	...	...	...	...	...
...	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
...	V. de Roubaix	...	...	...	...	...
...	Prêts Ville (ancs)	...	...	...	...	...
...	Tabacs 4 0/0	...	...	...	...	...
...	Suez (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Chinois	...	...	...	...	...
...	Achmet	...	...	...	...	...
...	Panama 1888	...	...	...	...	...
...	Porto Rican	...	...	...	...	...
...	Cacérès (ancs.)	...	...	...	...	...
...	Rio Tinto (ancs.)	...	...	...	...	...
...	Midi (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Mahone	...	...	...	...	...
...	Picardie	...	...	...	...	...
...	Nouvelle	...	...	...	...	...
...	Ouest sec	...	...	...	...	...
...	Orléans (obligt.)	...	...	...	...	...
...	O. d'Esp. nouv.	...	...	...	...	...
...	Générale	...	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 28 DÉCEMBRE

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Comptant	Cours précédt.	VALEURS	Compt.	Cours précédt.
Lille 69, r. 400	...	117 50	OBLIGATIONS		
» 90, r. 500	...	103	Salns Hilots	...	530
» 88, r. 500	...	513	Union Ha. N.	...	140
» 77, r. 500	...	504	Gaz de Wazem	...	540
» 86, r. 500	...	504	Ch.d.fer Econ.	...	320
» 84, 1/4	...	106	Demain Amzin.	...	513 50
» 87, r. 400	...	104	Cambrésis	...	315
» 93, r. 500	...	503	CHARBONNAGES		
Roub. 1. 1400	...	45	Anche, 12e	...	9175
Roubaix. 1892	...	497 50	Aniche, 100e d.	1300	1300
Amiens	...	119	Blanzy	...	1830
Dép. du Nord	10e	106 75	Bruay	...	13900
Tourc.Angl.1878	...	511	Bully-Gren. 4e	2201 25	2235
Armentièr. 86	...	508	Campagnac	...	700
Denain, libérés	...	505	Carvin	...	1135
Valenciennes	...	501	Courrières, 10e	...	1050
Vertey, Decr.	...	1330	Crespin	800	100
C. Platel et Cie	...	910	Douchy	...	3000
Crédit d. Nord	...	503 50	Dourges	...	7395
R. Derville	...	1000	Drocourt, 1re s.	...	8075
Banq. rég. Nord	...	500	Escarpelle	...	3290
Ch. Ret. Roub.	...	...	Epinac	...	690
Gaz de Wazem	...	540	Fléchinelle	...	1350
Le Nord, ass.	...	2600	Albi	...	804
Union g. Nord	...	425	Lens	...	21750
St-Sauv. Arras	...	200	Lens (100e)	...	425
Un. Ha. Nord	...	145	Liévin	...	10500
Cotonn. Amzin	...	...	Marles 50 0/0	...	1300
Ciments franç	...	270	Marles 70 0/0	...	18900
Estrée